



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

1 boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél. : 03.24.33.88.00

Service : Accès à l'Emploi Territorial Email : concours.aet@cdg08.fr

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE DE BIOLOGISTE, VETERINAIRE ET PHARMACIEN DE CLASSE NORMALE

Par arrêté n°2025/AET/55/PI du 18 avril 2025 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, un concours sur titres avec épreuve de biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

Organisation :

Les préinscriptions à ce concours seront recensées par voie électronique sur le site internet: www.concours-territorial.fr **du 13 mai 2025 jusqu'au 18 juin 2025 inclus.**

Les préinscriptions seront également possibles auprès du service Accès à l'Emploi Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, situé au 1 boulevard Louis Aragon - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 45.

Les candidats devront imprimer leur dossier d'inscription et le renvoyer complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées, au Centre de Gestion des Ardennes, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers.

Si le dossier n'est pas retourné dans ces délais, la préinscription sera annulée. Les captures d'écran et leurs impressions ne seront pas acceptées.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **26 juin 2025 à minuit.**

Les dossiers d'inscription devront être postés au plus tard à cette date, le cachet de la poste ou d'un prestataire faisant foi, à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes
1, boulevard Louis Aragon – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

ou déposés à cette même adresse au plus tard le 26 juin 2025 à 16h30 dernier délai.

Si le dossier n'est pas retourné dans ces délais, la préinscription sera annulée.

Aucun dossier transmis par télécopie ou courrier électronique ne sera pris en compte. Les dossiers par retour de courrier non suffisamment affranchis et/ou envoyés à une adresse mal libellée ou déposés ou postés hors délai seront systématiquement refusés.

Toute inscription ne sera effective qu'à réception, par le Centre de Gestion des Ardennes, du dossier papier résultant de la procédure de préinscription pendant la période d'inscription.

L'épreuve de ce concours se déroulera à compter du **3 novembre 2025** dans le département des Ardennes.

La date de la réunion du jury d'admission du concours sur titres avec épreuve de biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale sera fixée ultérieurement.

Conditions requises :

Ce concours sur titres avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire, de docteur en pharmacie ou de pharmacien et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou titres mentionnés à l'article L. 241-2 du code rural et de la pêche maritime et aux articles L. 4221-2 à L. 4221-5 du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de l'UE ou de l'Espace économique européen.

Attention :

La réussite au concours ne vaut pas recrutement

Fait à Charleville-Mézières, le 18 avril 2025



Le Président,

Régis DEPAIX
Maire de Montcornet-en-Ardenne